

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 23 mai 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : Mme Catherine PICTET et MM. Federico ABRAR et Pascal LIENGME.

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants, après avoir insisté sur l'importance d'ouvrir la séance à l'heure.

1. Projet de délibération

◆ *Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Jean-Louis VAUCHER*

- Mme la Présidente : en date du 10 mai, nous avons reçu une lettre de démission du Conseil municipal de la part de M. Federico ABRAR, élu au Conseil municipal dans le groupe de l'Entente, dont je vous donne lecture :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu mes récentes absences au Conseil municipal et à certaines commissions, je me vois obligé, non sans un certain regret, de vous faire part de ma démission comme conseiller municipal de la commune de Vandœuvres avec effet immédiat. Depuis que je me suis porté candidat au Conseil municipal, ma situation professionnelle a beaucoup évolué, limitant considérablement le temps que je peux consacrer à la vie politique de Vandœuvres. Soucieux du respect de la fonction de conseiller municipal, je ne peux que constater l'incompatibilité de ce mandat avec mes contraintes professionnelles dont la charge se fait chaque jour plus importante. Partant, conformément à l'art. 4 al. 2 du règlement de notre

Conseil municipal, je vous fais part de ma démission à compter de ce jour, ce qui permettra au successeur de prendre fonction dans les meilleurs délais. Je me tiens volontiers à votre disposition, ainsi que le cas échéant à celle de mon successeur. Je tiens également à vous remercier de votre confiance durant cette première année de la législature 2015-2020, qui m'aura donné beaucoup de plaisir et constitué à mes yeux une expérience enrichissante dont j'espère pouvoir bénéficier lors d'une prochaine législature, si l'avenir m'en donne à nouveau l'opportunité et le temps.

En vous souhaitant plein succès pour la suite de la présente législature, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

- Mme la Présidente : conformément à l'art. 8 al. 1 lettre c de la LAC, je vous propose une délibération afin d'assermenter en tant que Conseiller municipal le premier des « viennent-ensuite » de la liste de l'Entente communale, Monsieur Jean-Louis VAUCHER.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de
Monsieur Jean-Louis VAUCHER
Conseiller municipal

Premier des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 "Entente communale" pour la fin de la période législative 2015-2020.

Monsieur Jean-Louis VAUCHER succède à Monsieur Federico ABRAR, démissionnaire.

Après lecture de la formule du serment, Mme la Présidente appelle M. VAUCHER afin qu'il prête serment.

- Mme la Présidente : avant que M. VAUCHER ne se présente en quelques mots, il est proposé qu'il reprenne la place que M. ABRAR occupait dans les commissions, soit la commission Aménagement du territoire et urbanisme, la commission Information et communication, dont M. ABRAR était le vice-président, et les commissions Jeunesse et sports et Sécurité et mobilité.

Vote : le Conseil municipal accepte que M. VAUCHER reprenne la place qu'occupait M. ABRAR dans ces commissions, à l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- M. VAUCHER : bonsoir à toutes et à tous, je suis Jean-Louis VAUCHER, trente-sept ans,

père de deux enfants, originaire de la commune. J'ai fait différentes choses dans ma vie. J'ai notamment terminé récemment une formation à distance en Angleterre, dans l'environnement, et je passe le plus clair de mon temps à m'occuper de mes enfants en bas âge de trois et six ans.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016

- Mme la Présidente : nous avons reçu ce procès-verbal en fin de matinée aujourd'hui. Je vous signale qu'il n'y a pas de délai légal pour envoyer un procès-verbal de Conseil municipal avant son approbation. En ce qui concerne les commissions, ce n'est pas au Conseil municipal que les procès-verbaux sont adoptés, mais à la prochaine séance de ladite commission, selon le nouvel article de notre règlement communal. Effectivement, cet envoi était tardif, mais je pense que cela ne prend pas énormément de temps à lire et je vous propose malgré tout de voter sur l'approbation de ce procès-verbal.
- M. GARDIOL : je m'étonne de deux choses. Premièrement, il y a quasiment un mois d'une séance du Conseil à l'autre pour le recevoir, alors je ne comprends pas que nous ne l'ayons reçu que dans la matinée. Deuxièmement, j'ai été le seul à le réclamer et à remarquer que nous ne l'avions pas, j'aimerais que l'on m'explique cela.
- Mme la Présidente : je vous félicite de votre attention, mais il y a malgré tout une certaine confiance qui règne, et je pense que recevoir le procès-verbal quinze jours à l'avance n'est pas forcément nécessaire.
- M. GARDIOL : ce procès-verbal est le seul lien que nous avons avec les administrés de la commune, donc si nous n'avons pas le temps de le relire tranquillement et de faire nos corrections, c'est problématique.
- Mme le Maire : il est clair qu'un mois pour avoir un procès-verbal de Conseil municipal, c'est trop. Ce n'est pas ainsi que l'on doit pouvoir travailler, donc il est vrai qu'il y a eu un « couac ». Nous ferons en sorte que cela ne se reproduise pas. S'agissant des procès-verbaux des commissions, nous ferons également en sorte que cela fonctionne de façon plus fluide. Quant à la question de M. GARDIOL de savoir pourquoi il est le seul à avoir réagi, je ne sais pas mais pense effectivement que vous en êtes le meilleur lecteur.
- M. ZACHARIAS : cela peut arriver, mais n'y ajoutons pas la légèreté. Je pense qu'il serait normal de demander le report de cette approbation du procès-verbal à la prochaine séance du Conseil municipal, de sorte que tout le monde ait le temps d'en prendre connaissance et de faire les observations qui conviennent.
- M. BRICHET : cela implique que nous le mettrons en ligne sur le site internet non pas demain mais dans un mois.
- Mme le Maire : cela ne pose pas de problème, nous pourrions indiquer « procès-verbal en projet », mais je pense qu'il n'appelle pas de grandes remarques et que nous pourrions l'approuver ce soir, ce qui serait mieux pour la fluidité des affaires communales.
- Mme la Présidente : je propose de voter sur le report de l'approbation du procès-verbal du 25 avril à la prochaine séance du Conseil municipal.

Décision : le report de l'approbation du procès-verbal à la prochaine séance du Conseil municipal est accepté par 5 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions.

3. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :

- S'agissant du départ de M. ABRAR et de l'arrivée de M. VAUCHER, je souhaite dire que nous avons pris acte avec respect, mais regret, de la décision de M. ABRAR de quitter ses fonctions de conseiller municipal. Vu ses absences de ces derniers temps, c'était sûrement la décision la plus sage pour lui et pour nous, afin de ne pas laisser un siège vide vis-à-vis des électeurs et de laisser la place à quelqu'un d'autre prêt à prendre une place active au Conseil municipal. C'est bien sûr dommage car nous tenons aux éléments jeunes dans nos autorités, mais les jeunes conseillers ont toute notre compréhension, car c'est difficile pour eux. Si nous avons l'avantage de l'expérience, ils ont tous les défis de la vie professionnelle, des études ou de la vie privée. Il est vrai que l'on peut avoir de vifs regrets, mais il a toute notre compréhension. Voilà pour le passé. Nous avons aujourd'hui l'avenir devant nous avec un très bon élément, et nous ne pouvons que nous réjouir que M. VAUCHER ait accepté spontanément sa désignation et son assermentation. Nous l'avons senti plein d'ambition, de convictions et d'envie de s'engager pour sa commune. Donc merci à M. ABRAR pour ce qu'il a apporté à sa commune et bon vent à lui, bienvenue pour le jour où il décidera de revenir à la vie municipale dans cette commune ou ailleurs, et bienvenue à M. VAUCHER dans ses nouvelles fonctions. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de succès.
- Notre ami M. LIENGME a eu récemment un problème de santé. Je l'ai eu au téléphone aujourd'hui et il se porte nettement mieux. En sachant que notre entourage a subi de nombreux problèmes de santé récemment, cela nous attriste et nous interpelle. Nous ne pouvons qu'être de tout cœur avec lui et souhaiter le meilleur pour sa complète guérison et qu'il revienne rapidement parmi nous.
- Notre secrétaire technique Mme CLEMENT a réintégré son poste et elle travaille pour l'instant à temps partiel afin de se ménager. Elle est contente de son retour et nous aussi.
- S'agissant du crédit du projet Esplanade, vous aurez lu dans le point de presse du Conseil d'Etat que le nombre de signatures récoltées contre ce projet a été validé et un deuxième arrêté donnera la date de la votation. La commune a déjà accepté que cette votation ait lieu le 25 septembre 2016, en même temps que des sujets fédéraux et cantonaux. Nous avons décidé d'organiser un débat contradictoire le 6 septembre au soir, afin que chacun puisse, de la manière la plus objective et complète possible, défendre son point de vue.
- Nous avons reçu comme nous le faisons deux fois par année, le poste de police de la Pallanterie, soit son maréchal et l'îlotier. Ils nous ont donné les premiers chiffres du début 2016, qui sont en amélioration par rapport à 2015. Cela m'a rassurée, car j'avais vu des chiffres catastrophiques lors du rapport annuel 2015 de la police cantonale, mais les statistiques n'étaient pas à la même échelle. Chez nous, les chiffres sont en amélioration. Il faut savoir que certains événements sont comptés chacun comme plusieurs événements s'ils comportent plusieurs infractions. Pour exemple, il y avait eu, en 2015, 15 cambriolages jusqu'à la fin avril, et en 2016 seulement 3. Il y avait eu 9 dommages à la propriété sur cette période en 2015 et 2 en 2016. Ils nous ont indiqué que les systèmes d'alarme, les lampes détectant les mouvements et la surveillance entre voisins sont de bons systèmes, mais que les caméras ne sont pas la panacée. Il n'y a pas eu d'affaires de drogue, il y a eu des affaires de circulation. Par ailleurs, le poste de police a établi des « points de contact », c'est-à-dire qu'ils sont régulièrement restés pendant 15-30 minutes à un endroit précis, à la disposition de la population et montrant leur présence. Quant aux radars, ils ont été placés devant la mairie et à la route de Mon-Idee, à Crête. Sur un total de 3'700 véhicules contrôlés sur deux jours, 729 infractions ont été constatées, de degrés plus ou moins graves. C'est à la route de Mon-Idee, en direction des Voirons, qu'il y a le plus fort taux de dépassement de la limitation de vitesse (respectivement 33 % et 42 % dans chaque sens).

- Mme LÉVÊQUE :
 - Je souhaite également la bienvenue à M. VAUCHER.
 - Concernant la pièce *Feydeau à Moto*, nous avons reçu les affiches. Je vous rappelle les dates retenues pour le spectacle : du 23 juin au 8 juillet. Vous remplirez tout à l'heure une liste avec vos tailles de t-shirts, je vous en dirai plus plus tard.
 - Les 10 kilomètres du Marathon de Genève passant par Vandœuvres, le 30 avril dernier, se sont bien passés. Nous avons eu 30 bénévoles. Merci à ceux qui étaient là. Nous avons ensuite fait un *debriefing* pour savoir comment améliorer l'organisation et avons eu beaucoup de réponses pour faire encore mieux l'année prochaine.
 - Jeudi prochain 26 mai, vous avez rendez-vous à la Fondation Bodmer pour une visite guidée de l'exposition *Frankenstein*, suivie d'un apéritif dînatoire.
 - Nous avons organisé une réunion pour les Promotions. Tout est prêt : les pompiers, les repas (hamburger-frites), les attractions.
 - La sortie des Aînés aura lieu le 15 juin prochain à Vaux (Haute-Savoie). Nous irons visiter les jardins secrets de Vaux, puis nous prendrons un repas à l'Auberge des Rochers. Vous êtes tous cordialement invités pour la journée si vous le souhaitez. Merci de vous inscrire.
 - Le traditionnel café-croissants de l'Exécutif aura lieu le 8 juin prochain dans la matinée, à la boulangerie. Nous y recevons les habitants qui souhaitent venir nous parler.

- M. DESPLAND :
 - Ce mercredi 25 mai a lieu la Journée de l'énergie avec mes collègues du bassin lémanique. Nous serons environ une vingtaine. Dans la matinée auront lieu des ateliers d'échanges entre nous, de nos bonnes ou mauvaises expériences, et l'après-midi nous irons voir le compostage chez M. STALDER ainsi qu'une présentation des 450 mètres carrés de panneaux solaires qu'il a posés, en présence des ingénieurs.
 - Vous avez peut-être remarqué que nous avons des problèmes de mauvaises odeurs autour de la mairie dès qu'il pleut. Nous peinons à identifier la source de ces odeurs, mais un plombier vient dès demain.
 - Tous les week-ends ont lieu des décharges sauvages à la déchèterie, à hauteur de l'équivalent d'une camionnette entière. C'est souvent le même genre de déchets et on m'envoie chaque fois des photos, de sorte que c'est sûrement toujours la même personne. Cela doit être une entreprise. Je pense que nous ferons un jour une opération « coup de poing » avec l'APM pour intercepter cette personne, car il nous faut réagir. Une déchèterie n'est pas une décharge publique.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente:
 - Mme le Maire vous a déjà parlé de la lettre sur l'assainissement du bruit routier, aussi je ne vous la relis pas.
 - Je vous lis une lettre reçue de Mme de RHAM-CASTELLA, qui nous remercie d'avoir pu bénéficier de notre campagne anti-tags pour le mur mitoyen de sa propriété et de l'efficacité avec laquelle ces travaux ont été exécutés.

◆ *Désignation du Bureau pour la période de juin 2016 à mai 2017*

- Mme la Présidente : la proposition est la suivante concernant la composition du Bureau pour la période de juin 2016 à mai 2017 : Mme ERMACORA, présidente, Mme de LISLE-SARASIN, vice-présidente, et Mme PICTET, secrétaire.

Décision : la désignation du Bureau dans la composition proposée est acceptée à l'unanimité.

- Mme la Présidente : chers collègues, chers amis, voici un petit mot pour clôturer mon année de présidence. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée lorsque vous m'avez élue à l'unanimité à ce poste. Je vous remercie également pour les rapports francs, courtois et respectueux des opinions de chacun qui ont marqué cette année. Nous sommes tous attachés à notre belle commune et recherchons le meilleur pour Vandœuvres. Je souhaiterais rendre hommage à un homme de cœur et d'intelligence, élu de Vandœuvres en 2007 et qui n'a jamais pu achever son mandat de président du Conseil municipal 2010-2011. Jean de HALLER, cette année de présidence est la tienne. Je souhaite à la future présidente, Mme ERMACORA, ainsi qu'à tous mes collègues conseillers municipaux, une bonne année 2016-2017, riche en délibérations, animée en débats et fructueuse en bonnes décisions. Merci à tous.

5. Comptes-rendus des commissions

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 9 mai 2016*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 9 mai dernier avec la présence de Madame le Maire et de cinq commissaires ainsi que la participation de Monsieur LORENZINI pour le point 5 de l'ordre du jour.

1. Approbation du PV : approuvé à l'unanimité.
2. Esplanade : le projet Esplanade est en suspens suite à la dépose des signatures d'un référendum lancé par trois membres du VOV. La procédure pour une votation sera légalement validée le 20 mai prochain avec une votation prévue le 25 septembre.
3. Tennis : après débat sur l'étude faite et la demande préalable pour deux courts de tennis dans le parc de la mairie, mise en suspens il y a quelques mois, la commission décide à l'unanimité de la maintenir en attente pour le moment, sachant que c'est une potentielle relocalisation des tennis sur la commune. D'autre part elle demande à l'exécutif de prendre contact avec Meinier pour voir quelles seraient les possibilités d'une intercommunalité avec le centre sportif de Rouelbeau, intercommunalité préconisée dans son plan directeur communal en vigueur.
4. Gardy : le dossier de demande définitive n'est toujours pas revenu du DALE, deux départements ne s'étant pas encore définitivement prononcés.
5. Plan directeur communal (ci-après, PDCom) :

- a. Pour rappel, la commune après discussion avec le DALE peut engager une révision de son PDCOM et tombe ainsi dans le cadre d'une procédure de gré à gré pour l'adjudication du mandat dont les honoraires sont estimés inférieurs à Fr. 150'000.-.
- b. Monsieur LORENZINI nous présente les documents qu'il a préparés avec l'Exécutif pour l'appel d'offres aux mandataires recherchés : après discussion avec les commissaires et remarques de ceux-ci, un cahier des charges corrigé sera renvoyé pour une validation à la prochaine CATU.
- c. Le Contexte et les objectifs établis se résument dans les points suivants :
- i. Contexte :
1. Mise en place de règles pour une densification contrôlée de la zone villas :
 - o respectueuse de l'environnement paysager et du patrimoine non bâti de la commune,
 - o en cohérence avec le réseau routier existant ;
 2. Evaluation de la mobilité douce et des transports ;
 3. Mise à jour des zones sportives et de celle d'utilité publique, réflexion sur la parcelle du Golf ;
 4. Réflexion sur l'agrandissement possible de la zone village ;
 5. Valorisation et aménagement de l'espace rural ;
 6. Gestion de l'énergie (CET) : évaluation du potentiel de valorisation des énergies sur le territoire communal dans les grandes lignes ;
 7. Mettre à jour les mesures prises d'assainissement de bruit ;
 8. Gestion des déchets ;
 9. Prendre en compte la volonté communale d'intégrer dans l'évaluation de son territoire une cartographie mentale (fera l'objet d'un mandat séparé).
- ii. Objectifs :
1. Piloter la révision en collaboration avec les autorités ;
 2. Créer un outil de référence condensé, clair et efficace pour les politiques communales ;
 3. Assainir et actualiser les projets du PDCOM en vigueur ;
 4. Avoir des éléments objectifs pour contrôler la densification de la zone villas qui peuvent être respectés et acceptés par le DALE ;
 5. Intégrer les études et contrats en cours avec le DGPN, tels que la pénétrante de verdure, les contrats corridors ou la renaturation des nants ;
 6. Réfléchir à l'intercommunalité sur le plan des équipements et au niveau des transports ;
 7. Etablir le plan directeur des chemins piétonniers ;
 8. Etablir le CET ;
 9. Intégrer la notion de hameau ou de lieux dits ;
 10. Proposer des démarches participatives en collaboration avec la commune pour intégrer au moment opportun la population au nouveau plan directeur.

Les critères d'adjudications seront répartis ainsi :

- 30% motivation et vision du candidat ;
- 20% Structure du bureau et capacité à remplir le mandat ;
- 25% Coût de l'offre ;
- 25% Références en adéquation avec le mandat.

La question des personnes à intégrer dans le comité de sélection est abordée. Mme le Maire relève qu'a priori le choix des mandataires est une responsabilité de l'Exécutif seul.

La question d'intégrer un ou plusieurs membres de la CATU est posée avec voix dans la décision ou présence comme « conseil ».

Mme le Maire reviendra à la CATU après en avoir discuté avec ses adjoints.

La durée du mandat est estimée à un an.

La séance est levée à 21h45. Date de la prochaine séance à fixer dans le courant du mois de juin dès retour des documents définitifs d'appels d'offres pour le PDCOM.

La présidente ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : je suis heureux de constater que l'on s'intéresse à nouveau aux tennis et que l'on tente de trouver une solution, car il y a longtemps que je n'en entendais plus parler. J'ai pour ma part toujours la solution du Tennis Club des SIG, qui manque de membres et dont je fais partie. Je pense qu'il serait bien d'aller voir leur président, pour les habitants de Vandœuvres. De plus, j'ai eu l'idée que le Club installe une bulle permettant de jouer en hiver, à laquelle nous pourrions participer. Nous devrions prendre contact avec eux car ce pourrait être une très bonne solution.
- Mme le Maire : ce n'est pas parce que l'on n'en parle pas au Conseil municipal que rien ne se passe, et ce n'est pas parce que la solution dans la zone de Crête n'a pas été possible que nous avons arrêté toute discussion, bien au contraire. C'était certes la meilleure solution mais le plan directeur communal prévoit deux alternatives, soit la zone sportive de Crête, ou le Centre sportif intercommunal de Rouelbeau. J'avais pris l'engagement de replacer ces tennis, donc nous avons poursuivi nos réflexions, notamment au parc de la mairie, mais c'est un lieu sensible. Nous pourrions lancer une étude de faisabilité, mais nous tenons à notre parc de la mairie, et l'on sait que le nombre de membres du Tennis Club de Vandœuvres fond comme neige au soleil. Donc il faut voir si cela en vaudrait la peine. En effet, la solution des SIG a été proposée, ainsi que celle de Rouelbeau, où chaque Vandœuvrien peut d'ores et déjà aller jouer. Nous continuons à réfléchir à d'autres endroits sur la commune, même s'ils sont quelque peu limités. Donc parallèlement à l'Esplanade, nous n'oublions pas la question des tennis.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative – séance du 10 mai 2016*

Mme ERMORA donne lecture de son rapport.

1. Après quelques modifications demandées, le PV est adopté.
2. La commission aborde ensuite les projets de délibération.

S'agissant du crédit d'engagement de Fr. 414'000.- pour la création d'une zone 30 km/h dans le secteur du chemin de l'Ecorcherie, il est rappelé que, d'une part, la commission des routes avait auditionné les riverains concernés qui se plaignaient de la dangerosité de cette voie de circulation, au motif de la vitesse excessive des véhicules sur ce tronçon. Par ailleurs, ce

secteur est le dernier à réaliser, conformément au plan de circulation de notre commune.

Pour mémoire, cette requête fait suite à la décision de notre Conseil, en 2014, d'octroyer un montant de Fr. 65'000.- afin de financer un crédit d'étude.

Il est encore à préciser que l'Exécutif a anticipé les problèmes potentiels relatifs notamment à la spécificité de ce chemin bordé de chênes en organisant une visite in situ avec les entreprises soumissionnaires.

Au vote, la commission financière et administrative préavise favorablement l'adoption de cette délibération par 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

La seconde délibération concerne des objets dont nous avons déjà parlé lors du dernier Conseil municipal, soit le remplacement de la chaudière de la mairie, l'amélioration des installations électriques dans le parc de la mairie, ainsi que le remplacement des tuyaux de l'arrosage automatique qui fuient à plusieurs endroits, toujours dans le parc de la mairie, le remplacement total s'avérant moins onéreux que la recherche des fuites.

À la question d'un commissaire qui s'étonne que le montant destiné à la chaudière n'ait pas été inscrit au budget 2016, il lui est répondu par l'adjoint au Maire que bien que sachant que cette dernière devrait être remplacée à plus ou moins brève échéance, il n'était pas prévu de le faire en 2016.

Quant à l'amélioration des installations électriques au bas du parc, endroit où se déroulent, en principe, toutes les activités importantes, comme par exemple les promotions, le spectacle, et d'autres encore, cela permettra d'éviter un accident éventuel, compte tenu que des fils électriques doivent régulièrement être rallongés en traversant le cheminement piétonnier.

Le montant total de ces travaux a été estimé, en fonction des devis reçus, à Fr. 65'000.-.

Au vote, la commission financière et administrative préavise favorablement et à l'unanimité l'adoption de cette délibération.

3. Fibre optique

Madame le Maire aborde ensuite la problématique de la fibre optique dans notre commune. Elle informe la commission qu'elle a reçu une proposition fort intéressante de Swisscom, le 29 avril dernier, s'agissant d'une construction prioritaire du réseau à Vandœuvres.

À cet égard, elle indique qu'en principe, un délai de réponse a été fixé à fin juin prochain pour communiquer notre décision.

Il s'agirait d'augmenter le nombre de PUS et d'armoires-relais raccordées à la fibre optique. De ces points, les logements seraient, eux, raccordés par les fils téléphoniques ordinaires et permettraient ainsi à tous les ménages de passer de 100 mb à 400 ou 500 mb.

Ces travaux nécessiteraient néanmoins une participation financière de la commune à hauteur de 30%, soit environ Fr. 208'000.- hors taxe pour la totalité du territoire communal.

Un commissaire observe qu'il voit deux inconvénients à la proposition de Swisscom. D'une

part, chaque Vandœuvrien devrait payer son propre raccordement, et d'autre part, tous les habitants seraient contraints de passer chez Swisscom. Il est évoqué l'opportunité de demander une offre aux SIG. Cette relation permettrait ainsi à chacun de choisir son opérateur. Il est cité en exemple la commune d'Anières, auprès de laquelle il serait probablement utile de se renseigner.

Un autre commissaire indique que les SIG offrent plus de flexibilité.

Mme le Maire relève qu'à ce jour, elle n'est pas arrivée à contacter la personne en charge de ce dossier aux SIG. Elle précise qu'elle va reprendre contact avec les SIG.

Mme le Maire reviendra sur cet objet afin d'apporter des réponses à ces questions.

4. Divers et propositions individuelles

Enfin et sous divers, plusieurs événements sont rappelés dont notamment la Journée de l'énergie, qui aura lieu le 25 mai prochain à Vandœuvres. Il est encore suggéré d'organiser un autre événement autour de la Charte des Jardins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire:

- Je souhaite apporter les réponses à ce qui vient d'être cité dans le rapport.
- Je me suis tournée vers les SIG pour avoir leur point de vue, ainsi que vers Swisscom, à qui nous avons posé les questions soulevées lors de la commission. Il n'y a aucune obligation d'avoir un abonnement Swisscom. De plus, en cas d'intervention de Swisscom, il n'y a aucun frais à charge de nos citoyens pour le raccordement à leur domicile, car le montant que paie Swisscom comprend précisément aussi le génie civil. L'abonné n'a pas à mettre la main au porte-monnaie pour les installations. Il devra éventuellement adapter son abonnement pour en bénéficier.
- Nous avons pris contact avec Anières, qui a récemment voté une délibération de Fr. 800'000.- pour un crédit d'étude pour installer la fibre optique sur tout le territoire. C'est un choix de cette commune de passer à la fibre optique par le biais des SIG. J'en ai parlé avec les SIG, selon lesquels cette solution est propre à Anières, qui investit afin d'avoir ensuite une certaine rentabilité, car elle deviendrait propriétaire du réseau selon un mode de partage avec les SIG. Les SIG toucheraient des redevances et en redistribueraient à la commune d'Anières. C'est la raison pour laquelle la commune d'Anières investit un montant très important.
- Le directeur commercial des SIG m'a dit que Swisscom est une excellente solution, ce qui est rassurant à entendre de la part du concurrent, car il s'agit de mettre environ Fr. 220'000.- hors taxes de notre part. Le délai du 30 juin 2016 pour donner notre préavis est négociable, mais il s'agit d'aller de l'avant pour unifier le réseau. Je précise que Swisscom offre la « fibre to the street » (FTTS) et SIG la « fibre to the home » (FTTH).
- S'agissant de la question de la potentielle désuétude du système après quelques années, selon Swisscom et les SIG, ce ne sera pas le cas. Il s'agit d'une connexion entre 400 et 500 Mb, ce qui est énorme pour une utilisation conventionnelle. Certes, dans les 10

ans, si notre utilisation augmente beaucoup (robotique, etc.), ils ne peuvent pas garantir que cela soit suffisant. Pour un usage normal, cela suffira jusqu'à 2025, qui est l'échéance au-delà de laquelle Swisscom installera la fibre optique partout de toute façon, sans que nous ne payions les 30%. Si nous souhaitons que Swisscom installe la fibre optique tout de suite, ce serait cinq à six fois plus coûteux, car cela nous coûterait environ 7 millions de francs, alors que Swisscom ne prendrait en charge qu'une plus-value de 20% par rapport à ce qu'ils paient aujourd'hui.

- Il n'y aura pas de fouilles nécessaires mais seulement des ouvertures ponctuelles de 50 par 50 centimètres et des chambres souterraines à transformer ou à créer. Ce n'est que si nous donnons notre accord de principe avant la fin juin qu'ils pourront aller de l'avant. La fibre optique reste de la même qualité chez tous les concurrents. Je vous rappelle que nous prendrons la décision de principe à la prochaine séance du Conseil.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Arrivée de M. MOREL.

◆ **Énergie et environnement – séance du 11 mai 2016**

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mercredi 11 mai. Tout d'abord, un point de situation sur la Journée de l'énergie est donné : elle aura lieu ce mercredi et une vingtaine de participants sont annoncés.

Ensuite, un état des lieux sur les bâtiments communaux est donné par M. DESPLAND : la chaufferie est à remplacer au plus vite. Ce bâtiment et l'école sont encore mazout, le local de l'ancienne chaufferie sera aménagé. Concernant le parc de la mairie, des fuites sur l'arrosage ont été détectées et une grosse fuite réparée de suite, mais il en subsiste d'autres car les compteurs affichent une consommation alors que tous les robinets sont fermés. Les tuyaux des canalisations seront prochainement remplacés, hormis ceux de la cour, car cela nécessiterait l'enlèvement des pavés.

Concernant l'installation des éclairages automatiques dans le bâtiment du mail, un troisième devis a été fait. L'isolation du bâtiment au 10, route de Choulex a été faite. Pour information, ce bâtiment est hors normes et sera à assainir, notamment par le remplacement des vitrages.

Ensuite, on parle des déchets de cuisine : une grande campagne pour la récupération des déchets de cuisine sera menée en septembre visant plus de 100'000 habitants. Plus de 30% des déchets au niveau cantonal sont des déchets de cuisine. Le canton veut obliger les régies à équiper les immeubles de containers pour ces déchets, ce qui a une incidence sur les communes qui devront en organiser la levée. En effets, ces déchets ne sont pas à mettre dans le compost de jardin. Une entreprise privée pourrait proposer une solution avec des appareils permettant de transformer les déchets de cuisine en compost. Il faut environ une dizaine d'heures à cette machine pour la transformation. La commission décide d'entreprendre une réflexion à ce propos et M. DESPLAND propose une présentation de ces machines à la commune.

Nous parlons ensuite de la Charte des jardins. Une proposition de coupler la formation sur la taille des arbres fruitiers avec une information sur la Charte des jardins est approuvée par la

commission. Nous suggérons également de faire venir des conférenciers et des animations dans le parc de la mairie, avec la possibilité de faire venir des intervenants de la Haute école d'horticulture. On suggère enfin d'offrir aux enseignants de l'école la possibilité de gérer un potager avec enfants dans le parc de la mairie. M. VOUTAT en parlera lors de la prochaine réunion.

Dans les divers, on parle du plan directeur communal qui comprend un volet grand paysage, ainsi qu'un volet énergie du territoire. Le potentiel de Vandœuvres sera étudié. La commission Aménagement du territoire et urbanisme organisera des commissions à ce sujet. Ensuite, le président montre une photo des cendriers urbains et M. DESPLAND se renseignera sur leur prix. Enfin, l'idée des fontaines à eau à la mairie est abandonnée, mais l'on propose de remplir des carafes « Eau de Genève » au robinet, d'où l'absence de bouteilles ce soir.

La présidente ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : que pensez-vous de cette manière de distribuer l'eau, avec les carafes « Eau de Genève » et des verres ?
- Mme la Présidente : c'est très bien, mais ce serait encore mieux avec des verres en verre.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

6. Projets de délibérations

◆ *Approbation d'un crédit d'engagement et de moyens de le couvrir – Création d'une zone 30 km/h du secteur chemin de l'Ecorcherie*

- M. GARDIOL : je suis toujours réticent sur les zones 30 km/h car elles coûtent très cher et on ne sait pas si elles sont vraiment efficaces. Mais ce sont les demandes des riverains. Nous savons que les gens veulent que l'on roule doucement devant chez eux, alors qu'ailleurs ils roulent vite. Je remarque que les chauffards accélèrent justement entre les monticules. Donc je trouve ces dépenses assez inutiles. De plus, dans ces dépenses, les honoraires sont ahurissants, qui représentent plus de 30 % des coûts totaux des travaux. Je pense que tout se négocie et qu'il faut des gens de caractère qui mettent ces gens en face des chiffres et soient fermes sur ce que nous voulons payer.
- M. MOREL : je m'excuse tout d'abord de mon arrivée tardive et souhaite poser quelques questions. Y a-t-il une raison particulière de mettre une zone 30 km/h à cet endroit-là ? Je ne connais pas l'historique de ce chemin, s'il y a des risques particuliers ou autres. Mais s'il n'y a pas vraiment de motif spécifique, n'y a-t-il pas un risque de voir ce phénomène s'étendre et que tous les habitants le demandent ? Je trouve de plus les coûts et honoraires exorbitants.
- Mme EMACORA : comme dit dans mon rapport, outre l'audition des riverains qui ont demandé cette mesure, cette zone est la troisième de la commune à faire partie du plan directeur communal de la circulation adopté à l'époque. Avec cette mesure, nous mettons un terme aux actions que nous devons entreprendre afin de réduire la vitesse de circulation dans la commune.
- M. DESPLAND : j'aimerais vous signaler que c'est un petit chemin très long et boisé, entouré de propriétés, trop étroit pour croiser et surtout sans trottoir, donc dangereux si une voiture déboûle à 50 km/h devant des piétons. Je comprends que les riverains fassent cette demande à cet endroit. Il n'y a pas de solution idéale, c'est un palliatif, mais nous n'avons

pas d'autre choix que d'obliger les automobilistes à réduire leur vitesse par des moyens mécaniques.

- Mme la Présidente : de plus, ce chemin comporte une maison pour personnes âgées et une école.
- M. ZACHARIAS : ce plan communal de circulation impose-t-il cette limitation de vitesse ?
- Mme le Maire : oui. Il s'agit de trois secteurs résidentiels que nous avons déterminés en 2001 comme destinés à passer en zone 30 km/h. Ce n'est pas seulement pour les riverains, mais aussi pour les promeneurs, car le chemin de l'Ecorcherie est un chemin, par ailleurs historique, qui accueille beaucoup de promeneurs, alors qu'il n'y a pas de visibilité. C'est de notre devoir de sécuriser les chemins communaux et, donc, de ralentir le trafic, même si nous savons qu'une zone 30 km/h n'est pas la panacée.
- M. ZACHARIAS : j'ai une question subsidiaire. Les coûts que je vois ici sont à en faire « tomber les chaussettes », que ce soient ceux pour la signalisation et la coloration, les totems, les honoraires d'ingénieurs, etc. J'ai la même logique que pour le projet d'immeubles : sur le principe oui, mais pas avec des coûts pareils, rien que pour ce chemin.
- Mme le Maire : il ne s'agit pas que d'un chemin mais de tout un secteur qui comprend en fait plusieurs chemins.
- M. ZACHARIAS : c'est tout de même extraordinaire. Les « honoraires Trafitec » visent-ils le spécialiste du trafic ? C'est comme pour le pont Mont-Blanc, où nous avons eu un avis scandalisé d'une auditrice. On ne comprend pas que l'on dépense des sommes pareilles pour des rapports que personne ne lit. C'est une dépense démesurée. Voilà la seule réaction que l'on peut avoir.
- M. MOREL : vous nous dites que cela fait partie d'un plan de 2001. Y avait-il eu alors une évaluation des honoraires ? Le montant en est pour le moins étonnant. Ne sommes-nous pas dans un cas où les corps de métiers facturent deux à trois fois plus que pour un chemin privé ?
- M. SCHMITZ : je remarque tout de même que la préparation de cet argumentaire est frappante : on ne sait pas où cela se situe, on sort de grands chiffres, etc. On devrait lire un procès-verbal et se préparer avant de jeter des chiffres ainsi, je trouve cela quelque peu pénible.
- Mme le Maire : nous avons fait un appel d'offres sur invitation, nous en avons reçu trois et il s'agissait du moins-disant. C'est comme pour les immeubles communaux, vous affirmez que les entreprises se mettent d'accord pour augmenter les prix face à une commune comme Vandœuvre ; alors comment nous en sortir tout en respectant les procédures AIMP ? Ces procédures compliquées ont été introduites pour éviter les abus, mais maintenant nous sommes coincés par ces mêmes procédures. En 2001, il s'agissait d'un plan de circulation communal, donc il n'y a pas eu de demandes de prix.
- M. DESPLAND : je précise que s'agissant des entreprises, il y avait eu six soumissions.
- M. ZACHARIAS : je vais vous faire quelques confidences, pour que les gens se rendent compte de ce qui peut se passer. Cela m'est arrivé personnellement dans une promotion immobilière. En fin de fouilles, les SIG m'ont demandé de poser les canalisations qu'ils avaient fournies, en leur envoyant les factures ensuite, sachant qu'ils ont des tarifs. En fin de fouilles, nous posons donc le matériel au fond, le facturons au prix de revient sans consulter les tarifs (soit Fr. 3'000.- car cela nous en avait coûté Fr. 2'000.-), puis quatre mois et demi plus tard nous recevons Fr. 53'000.- sur le compte. Nous l'avons signalé, mais « c'étaient les tarifs », donc cela prouve la différence entre le coût économique et le coût tarifaire. Nous avançons des chiffres car nous sommes préoccupés. Effectivement, cela induit des effets pervers, mais cela ne nous empêche pas d'avoir une certaine vigilance. Ce n'est pas parce que nous avons reçu des appels d'offres tous alignés, parce que les

entreprises se partagent le gâteau, que nous allons voter la conscience tranquille sous prétexte que nous avons fait un appel d'offres.

- M. MOREL : je comprends la remarque de M. SCHMITZ. Nous aurions pu nous préparer pour poser moins de questions. Certes j'aurais pu aller chercher les anciens procès-verbaux, mais j'ai obtenu mes réponses en quelques questions et j'ai maintenant compris, raison pour laquelle je voterai pour.
- M. OLTRAMARE : que proposez-vous de faire ?
- M. ZACHARIAS : comme je l'ai dit, nous sommes effectivement prisonniers d'un système. Il s'agit d'en avoir conscience et de voir comment se déterminer en connaissance de cause. Nous ferons ainsi plus attention pour les prochaines fois. Une des solutions est d'avoir des gains privilégiés avec un mandataire qui fera une offre non formatée par un tarif, ce que nous faisons dans le privé, mais il est vrai que ce n'est pas simple. Une fois le problème typicisé, ce n'est pas pour autant facile de le régler.
- Mme le Maire : je profite de cette intervention pour m'étonner : quelqu'un de votre groupe avait fait remarquer qu'il est étonnant que ce soit un ancien collègue de l'ACG, soit le patron de l'entreprise SIMOND, qui ait les travaux de génie civil. Or, maintenant, vous nous dites que grâce à des liens privilégiés nous pourrions prendre contact avant un appel d'offres, ce qui va à l'encontre de cette précédente remarque de votre groupe. Il faudrait vous mettre d'accord sur votre politique.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

PROJET DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H DU SECTEUR CHEMIN DE L'ECORCHERIE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 16 juin 2014,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 25 juin 2014,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 10 mai 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **23 mai 2016**

DÉCIDE par

12 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 414 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements routiers de la zone 30 secteur du chemin de l'Ecorcherie, sur la base du Bilan financier du chantier, ci-joint, du bureau Trafitec SA, du 04 mai 2016, valable pour le projet tel qu'il est défini par les autorisations de construire DD 107880-1 et DD 107856-1, comprenant :

Aménagements zone 30 :	322 000 F
Aménagements génie civil	230 000 F
Signalisation et colorations	36 000 F
Totems	21 000 F
Divers & imprévus (arrondi arbres)	35 000 F
Honoraires & autres frais :	92 000 F
Honoraires Trafitec (phase 2)	55 000 F
Honoraires ingénieur environnement	4 000 F
Honoraires géomètre (relevé cadastre)	12 000 F
Honoraires huissier (constats)	4 000 F
Arboriste-conseil	5 000 F
Analyses HAP	7 000 F
Réserves	5 000 F
Total	414 000 F

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 62.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 414 000 F, plus le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 16 juin 2014, soit la somme de 479 000 F en 20 ans la première fois en 2017.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2016 - Remplacement de la chaudière de la mairie, amélioration des installations électriques dans le parc et recherches de fuites d'eau sur les conduites d'arrosage*

- M. GARDIOL : je ferais un commentaire, même si je n'ai rien contre ce crédit. Je répète ce que j'ai dit en commission, soit que ce n'est pas normal que ce montant n'ait pas été prévu dans le budget 2016, car le problème existait déjà, et je trouve dommage de devoir revenir ainsi avec des compléments.
- M. DESPLAND : on essaie en effet de prévoir le plus possible dans un budget, mais concernant la chaudière, nous avons prévu un budget général d'entretien mais pas forcément de devoir la changer. S'agissant des fuites d'eau, nous ne le savions pas avant de poser le deuxième compteur, qui a fait apparaître ces fuites.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

PROJET DELIBERATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2016.

7. Projets de résolutions, de motions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Questions écrites ou orales

Néant.

10. Propositions du Maire et des Adjoint

- Mme le Maire : je n'ai pas eu le temps de dire à mon tour quelques mots pour remercier Mme la présidente de son année de présidence. En plus d'être extrêmement rapide et comme tout à l'heure, vous avez été très claire dans votre façon de vous exprimer et de mener les débats durant cette année. Vous avez pris cette responsabilité avec sérieux. Vous avez été efficace et transparente, agréable en représentation et vous êtes restée stricte quand il le fallait, mais toujours souriante. Cela mérite des félicitations et remerciements. Sur le plan personnel, vous avez fait allusion à Jean de HALLER, ce qui m'a touchée. C'est effectivement parce qu'il n'a pas pu mener à bien son année de présidence que je vous avais proposé de vous présenter au Conseil municipal, et c'est ainsi que vous avez eu cette responsabilité cette année. La boucle est donc bouclée. Merci pour la gentillesse et le brio avec lesquels vous avez exécuté cette année et félicitations.
- M. DESPLAND : je vous donne une réponse à une question que m'avait posée un conseiller, à savoir si l'on avait reposé du phono-absorbant après les travaux des SIG au chemin de la Seymaz. Je vous confirme que c'est le cas.
- Mme LÉVÊQUE : je reviens sur le spectacle. Je vous demande vos tailles de t-shirts et vous demande de remplir la liste, car ceux qui tiendront la billetterie auront un t-shirt avec le logo du spectacle et de faux tatouages sur les bras. Je vous distribue également des casquettes à l'écusson de la commune à porter aux manifestations sportives.

11. Propositions individuelles et questions

- M. GARDIOL : lors de la dernière séance, j'ai été quelque peu sermonné par M. LIENGME, comme vous le savez, ce sur quoi je ne reviendrai pas en son absence. Je souhaite revenir sur le fait que Mme le Maire disait que je n'avais pas démissionné du groupe de travail du projet Esplanade. J'aurais pensé qu'elle s'excuserait elle-même ce soir de cet impair. Je souhaite que l'on appose au procès-verbal de ce soir la lettre de démission que j'avais envoyée.
- Mme le Maire : c'est vrai que j'aurais pu penser à revenir sur cet impair, comme vous dites, mais je l'ai corrigé entre quatre yeux. En effet, en toute bonne foi, j'avais oublié que vous aviez démissionné par lettre, mais sauf erreur, ce qui m'avait gênée était que vous n'aviez pas démissionné au moment de partir mais au moment où est venu un successeur. J'avoue n'avoir pas pensé à y remédier ce soir mais il est bon de le clarifier.

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : lundi 27 juin 2016 à 19h30**

13. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES